



DÉLIBÉRATION N°061/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Septembre 2025

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZÈRE Gilles

**Date de la convocation** : 02/09/2025

**Date de la publication** : 02/09/2025

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÛZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - RESSES Lisa - COUZIGOU Laurent - TILLOS Marie-Hélène.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. Mme ALLARD Aurélie, MOHAND O'AMAR Abdelbaki, DALL'ANESE Lisa, DE MARCHI Céline, BAGES-LIMOGES Carine.

**Absents** :

**Procurations** : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte  
M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki à Mme CAPRAIS Dominique  
Mme DE MARCHI Céline à M. RESSIOT Didier

Présents : 18  
Procurations : 3  
Votants : 21

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 3

**DÉLIBÉRATION N° 061/2025 OBJET : CONVENTION ENTRETIEN ANNUEL POUR CLIMATISATION CABINET MEDICAL REZ DE CHAUSSEE ANCIENNE MAIRIE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'effectuer la vérification périodique du système de climatisation des cabinets médicaux situés au rez de chaussé de l'ancienne mairie.

Un contrat d'entretien nous été proposé par la société 2 G située au Passage d'Agen 47520, comprenant la vérification périodique annuelle de cette installation.

Après étude de cette proposition, et lecture du contrat, Monsieur le maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

AR Prefecture

047-214702334-20250908-061\_2025-DE

Reçu le 09/09/2025

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
ACCEPTE**

- **Les termes** du contrat, d'un montant annuel de 850, 00 € H.T. par an, pour le système de climatisation des cabinets médicaux situés au rez de chaussé de l'ancienne mairie, comprenant une visite annuelle et dépannage hors pièces détachées, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le présent devis, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 09/09/2025 et de l'affichage en date du 09/09/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.